

ACTE N°03 2023/2024

VOYAGES

- Vu la loi n°90-588 du 6 juillet 1990 portant création de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, codifiée aux articles L452-1 à L452-10 du Code de l'Éducation ;
- Vu l'article 8 du décret 90-1037 du 22 novembre 1990 relatif à l'administration et au fonctionnement de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'étranger
- Vu le Code de l'Éducation, et notamment ses articles L.452-2, D.452-8 et D.452-11 ;
- Vu la délibération n° 33/2013 du conseil d'administration de l'AEFE en date du 29 novembre 2013 ;
- Vu l'avis du conseil d'établissement en date du 28 novembre 2023,

Article 1 : Les projets pédagogiques et financiers des voyages prévus en 2023/2024 ont été présentés en séance du conseil d'établissement en date du 28 novembre 2023. Un coût maximum a été fixé par le Conseil d'établissement s'établissant à 550€

Article 2 : Le conseil d'établissement donne un avis favorable à la majorité des membres votants pour l'ensemble des voyages suivants :

Voyage	Niveau	Date	Nb Elèves	Nb Acc.	Coût max par famille
Admont - Révision Brevet	3 [°] 3	26-29/05/2024	27	3	400,00 €
CP Appelhof - Classe verte	CP	17-19/04/2024 + 24-26/04/2024	113	18	300,00 €
Prague-Brno-Auschwitz-Cracovie / M. Smoluch	1ère et Term HDA	23-26/04/2023	19	2	500,00 €
Ski de fond / M. Brugière	CM2B	12-15/03/2024	21	3	280,00 €
Jeux du Danube	AS multisport 6ème	17-19/06/2023	10	2	120,00 €
Jeux de la ZECO	AS multisport	10-14/06/2023	6	2	350,00 €
JJJ Athènes	2nde	26/05-1/06/2024	6	2	500,00 €
Relais Drapeau - "flamme olympique"	5ème	25-26/04/2024	6	2	220,00 €
Rome - Mme Roubille	2nde latiniste et HDA	25-28/02/2024	35	3	537,00 €
Berlin Parlement européen - M. Merleau	1ère HGGSP	5-8/05/2024	30	3	500,00 €
Prague - Mme Kadlecik et M. Cerny	1 [°] 1 - 1 [°] 2	18-21/03/2024	57	5	530,00 €

Article 3 : La présente décision peut être attaquée devant la juridiction administrative française par la voie d'un recours pour excès de pouvoir pendant un délai de quatre mois à compter sa date d'affichage.

Cette décision est affichée dans les locaux de l'établissement et fait l'objet d'une publication sur le site internet de l'établissement

LA CHEFFE D'ETABLISSEMENT,

